

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AGEN - 4701 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 16/07/2026 - 4851 - 1998 B 60124 - 421 097 627 - 1000GITES.COM-LE HAMEAU DU
PEYRIE

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2026

Désignation de l'entreprise : SAS 1000GITES.COM-LE HAMEAU DU PEYRIE				Néant		*		
Adresse de l'entreprise : L-D LE PEYRIE 47500 SAINT FRONT SUR LEMANCE								
Numéro SIRET* : 42109762700010								
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12		Ex. N-1 clos le :		
				Exercice N, clos le : 31/12/2025			31/12/2024	
ACTIF				Brut 1		Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012				
M	Incorporelles - Autres*	014		016				
M	Immobilisations corporelles*	028	200 068	030	192 976	7 092	7 995	
O	Immobilisations financières* (1)	040	1 349	042		1 349	1 349	
Total I (5)		044	201 417	048	192 976	8 441	9 344	
C	Stocks - Mat. 1ères, apros en cours de prod.*	050		052				
I	- Marchandises*	060		062				
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066				
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068		070				
U	(2) - Autres* (3)	072	1 587	074		1 587	1 997	
L	Valeurs mobilières de placement	080		082				
A	Disponibilités	084	28 806	086		28 806	35 377	
N	Charges constatées d'avance*	092	219	094		219	212	
T	Total II	096	30 612	098		30 612	37 586	
Total général (I + II)		110	232 029	112	192 976	39 052	46 930	

PASSIF					Ex. N Net 1		Ex. N-1 Net 2	
K	Capital social ou individuel*				120	46 000	46 000	
	Ecart de réévaluation				124			
P	Réserve légale				126	4 664	4 664	
R	Réserves réglementées*				130			
O	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)				132			
P	Report à nouveau				134	-20 555	-17 823	
R	Résultat de l'exercice				136	-9 522	-2 731	
E	Subventions d'investissement				137			
S	Provisions réglementées				140			
	Total I				142	20 587	30 109	
	Provisions pour risques et charges Total II				154			
D	Emprunts et dettes assimilées (4)				156			
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)				164	11 915	10 741	
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)				166	197	598	
T	Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N :) 169)				172	1 938	2 321	
E	Comptes courants d'associés				173	3 561	2 079	
S	Autres dettes				175	855	1 082	
	Produits constatés d'avance				174			
	Total III				176	18 466	16 821	
	Total général (I + II + III)				180	39 052	46 930	

R	(1)	Dont immobilisations financières	193	1 334	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
E		à moins d'un an						
N	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût revient des immos acquises	182	1 440
V					(5)	ou créées au cours de l'exercice*		
O	(3)	Dont comptes courants d'associés	199			Prix de vente hors TVA des	184	
I		débiteurs				immob cédées au cours de l'ex.*		

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

										Néant			
Désignation de l'entreprise : SAS 1000GITES.COM-LE HAMEAU DU PEYRIE										Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
A - RESULTAT COMPTABLE										31/12/2025		31/12/2024	
P	Ventes de marchandises*	dont export	209							210			357
R	Production vendue biens	et livraisons	215							214			
O	Production vendue services*	Intracommunau.	217							218	64 907		74 231
D	Production stockée* (variati* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)									222			
	Production immobilisée*									224			
E	Subventions d'exploitation reçues									226			
X	Autres produits									230	2 197		1
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232	67 104		74 589
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)									234			357
H	Variation de stock (marchandises)*									236			
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)									238			
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*									240			
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :									242	53 006		50 990
E	- mobilier												
	- immobilier												
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :		243		2 013					244	5 409		5 583
	Rémunérations du personnel*									250	9 600		9 600
E	Cotisations sociales	Dont cotisations personnelles de l'exploitant	380							252	6 263		7 216
X	Dotations aux amortissements*	(Dont dot. amort. du fonds de commerce)	255							254	2 343		3 567
P	Dotations aux dépréciations									256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)		259							262	8		13
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260										
	Total des charges d'exploitation (II)									264	76 630		77 325
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	-9 526		-2 736
	Produits financiers									280	3		5
D	Produits exceptionnels									290			
I	Charges financières									294			
V	Charges exceptionnelles									300			
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 ocies		347										
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D		348										
S	Impôts sur les bénéfices*									306			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)										310	-9 522		-2 731
B - RESULTAT FISCAL										312		314	9 522
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2													
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*									316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles									318			
I	Provisions non déductibles*									322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)									324			
T	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247								330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC				248								
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option									251			
G	Part de loyers dispensé de réintégration		249										
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997	
Entreprises nouvelle (44 sexes)										886			342
Zone franche urbaine (44 ocies a)										887			
Zone restruct. défense (44 terdecies)										127			
Zone revitalisation rurales (44 quindecies)										138			
Bassins d'emploi à redynamiser										881			
Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)										181			
Jeune entreprise innovante (44 sexes A)										889			
Bassins Urbains à dynamiser - BUD										892			
ZFANG (44 quaterdecies)										345			
Investissements et souscriptions outre-mer										344			
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)										893			
Dont créance due au report en arrière du déficit*										346			350
Dont déduct. exception. (art 39 decies A)										655			
Dont déduct. exception. (art 39 decies B)										643			
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)										647			
Dont déduct. exception. (art 39 decies D)										648			
Dont déduct. exception. (art 39 decies E)										641			
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)										890			
Dont déduct. exception. (art 39 decies G)										649			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS										352		354	9 522
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)										356			
Déficits antérieurs reportables* :												360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS										370		372	9 522

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS 1000GITES.COM-LE HAMEAU DU PEYRIE Néant : *

1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607
	Autres provis. réglement.	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et cptes rattac.	650	652	654	656
	Autres prov. pour dépréc.	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres Immos. incorp.	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. Techn. Mat & Out	730	735
Inst. Génér. Agenc. Div	740	745
Matériel de transport	750	755
Autre immos. corpor.	760	765
TOTAL	770	775

C

VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemn. congés payés, charges...	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter liq. 322 N°2033-B		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	62 299
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	62 299
Déficits de l'exercice	860	9 522
TOTAL des déficits restant à reporter	870	71 821

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Montant de la TVA collectée	374	6 680
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325			
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	7 254
		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			397	

IV

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691
Revenu brut social (si le montant est négatif) (ne pas mettre le signe -)	692
Revenu brut social (si le montant est positif)	693

Désignation de l'entreprise : SAS 1000GITES.COM-LE HAMEAU DU PEYRIE		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Total 1	106	0	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	0	
Variation positive des stocks	111		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
Total 2	106	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121	0	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	0	
Total 3	152	0	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	0	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU
24/06/2026



SAS 1000GITES.COM - LE HAMEAU DU PEYRIE
LIEU DIT LE PEYRIE
47500 ST FRONT SUR LEMANCE
Société par Actions Simplifiées au capital de 46000 €
SIRET : 421 097 627 00010

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Cher associé,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2025 ainsi que sur les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Nous reprenons ci-après les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I - Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes, qu'à celui des méthodes des évaluations, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

II - Situation de la société au cours de l'exercice

Le total des produits d'exploitation réalisé au cours de l'exercice 2025 s'élève à 67104€ contre 74589€ pour l'exercice 2024.

Les charges d'exploitation au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 76630€ contre 77325€ pour l'exercice 2024.

Compte tenu de ces éléments, la société enregistre une perte de 9522€.

III - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'activité des gîtes en 2025 a déjà connu une légère diminution par rapport à 2024, et malheureusement la fréquentation pour l'année 2026 ne s'annonce pas bonne. Il y a actuellement une baisse très significative des demandes.

IV - Proposition de quitus du président et d'affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 tels qu'ils vous sont présentés et de donner quitus au président de sa gestion pour l'exercice écoulé.

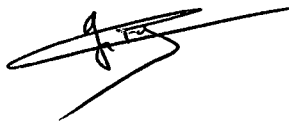
Nous vous proposons d'affecter le montant de la perte qui s'élève à 9522€ comme suit :
REPORT A NOUVEAU -9522€

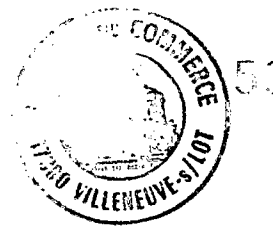
V - Résolutions proposées par l'assemblée

Les résolutions que nous vous soumettons et dont lecture vous sera donnée, correspondent à nos propositions.

Tel est notre rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

GIRY CATHERINE
Président.





SAS 1000GITES.COM - LE HAMEAU DU PEYRIE
LIEU DIT LE PEYRIE
47500 ST FRONT SUR LEMANCE
Société par Actions Simplifiées au capital de 46000 €
SIRET : 421 097 627 00010

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/06/2025

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq et le 24 juin, les associés de la SAS 1000GITES.COM - LE HAMEAU DU PEYRIE au capital de 46000 € se sont réunis, à ONZE heures, au siège social, lieu dit le PEYRIE - 47500 ST FRONT SUR LEMANCE.

Etaient présents :

Madame GIRY Catherine, née CROS, associée, titulaire de	115 actions
Monsieur GIRY Gilles, président - associé, titulaire de	115 actions
Total des parts présentes ou représentées	230 actions

L'assemblée est présidée par Madame GIRY.

Après avoir constaté que tous les associés étaient présents et qu'en conséquence la nullité pouvant résulter de l'inobservation des délais et mode de convocation à la présente assemblée se trouvait couverte par les dispositions de l'article L223-27 Du Nouveau Code de Commerce, le président déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président présente à l'assemblée l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
- ✓ Approbation de ces comptes
- ✓ Affectation des résultats de l'exercice au 31/12/2025

Certifié conforme
le 10/07/2026
Catherine Gery
Présidente



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et donne au président, quitus entier et sans réserve sur sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, sur proposition du Président, après avoir constaté que l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'est soldé par une perte de 9522€, décide d'affecter ce résultat comme suit :

REPORT A NOUVEAU

-9522€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

Les associés constatent que les conventions de l'article 223-19 ne peuvent faire l'objet d'une approbation puisqu'ils sont eux-mêmes concernés par ces conventions et ne peuvent par conséquent participer au vote.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir ce que de droit.

GIRY C

GIRY G

Certifié conforme
le 10/07/2026
Catherine Giry
Présidente